



Bruxelles, le 12 décembre 1988.

PALIPEHUTU

PRÉSIDENCE
P.O. BOX 243
MPANDA
TANZANIA

COMMUNIQUE DE PRESSE DU PALIPEHUTU:

Les massacres et les persécutions de Hutu se poursuivent au Burundi.

Contrairement à ce qu'affirme le régime tutsi de Bujumbura, les massacres de Hutu se poursuivent et les réfugiés retournés "volontairement" ne sont pas assistés.

En effet:

- Le 29/II/1988, 7 cadavres ont flotté sur les eaux de la rivière Akagera.
- Toujours le 29/II/1988, des arrestations massives ont été opérées par l'armée monoethnique tutsi dans la zone Kidatamba, en commune Gatara, Province Kayanza.
- En début décembre 1988, des personnes ont été arrêtées et tuées dans les communes, Murehe, Matongo, Busoni, Mukenke, Bwambarangwe et Giteranyi. Des militaires armés de fusils silencieux violent, de nuit, le domicile des Hutu, défoncent les portes et tirent sur ceux qu'ils trouvent à l'intérieur des maisons. Les cadavres sont ensuite chargés dans des camions pour une destination inconnue.
- Des perquisitions non justifiées s'opèrent au près de la population Hutu de la commune Rutegama (province Muramvya) dont est originaire monsieur GAHUTU Rémi, Président du PALIPEHUTU (Parti pour la Libération du Peuple Hutu du Burundi).

Par ailleurs, les réfugiés Hutu qui viennent de retourner "volontairement" à Ntega et Marangara - les deux communes les plus touchées par les massacres d'août - septembre 1988 et dont les champs ont été détruits par les bombes incendiaires, ne sont pas assistés par le régime tutsi. Toute l'aide destinée aux victimes des massacres est distribuée aux seuls Tutsi, ceux-là même qui avaient été préalablement évacués par l'armée monoethnique tutsi vers les camps militaires de Kirundo et Ngozi. Les réfugiés rentrés sans se faire enregistrer sont quant à eux déportés vers Nyanza-Lac au sud du pays en province de Bururi, où ils vivent dans des conditions misérables.

La levée de deuil des Hutu du Burundi n'est pas pour demain. Le Comité Militaire pour le Salut National constitué de 31 membres tous Tutsi, organe suprême du pays, n'a pas encore remédié aux causes profondes du traumatisme des Hutu: les exactions de l'armée monoethnique tutsi. Le PALIPEHUTU réitère son appel engoissé à toute la Communauté Internationale, au Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés et aux Gouvernements rwandais et zaïrois en particulier, pour qu'ils interviennent en vue d'arrêter les exécutions sommaires des Hutu et d'aider les Hutu retournés au Burundi, leur patrie, à recouvrer leurs biens et leurs droits.

PALIPEHUTU

GAHUTU Rémi, Président.